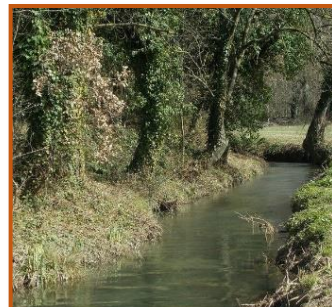




Etude prospective pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme – SAGE Drôme 2050

Rapport Phase 4

Décembre 2024



Etude prospective pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme – SAGE Drôme 2050

Rapport de phase 4

REDACTION	Maëlle DROUILLAT, Tristan PODECHARD (CEREG), Laura Rouch (ACTeon), Pierre STROSSER (ACTeon), Fabien CHRISTIN (CEREG),
NOMBRE DE PAGES	27
NOMBRE D'ANNEXES	2

Client

RAISON SOCIALE	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et ses affluents
COORDONNÉES	1, place de la République 26340 SAILLANS 04 75 21 85 23 info@smrd.org

ACTeon (mandataire)

COORDONNÉES	SIEGE SOCIAL 5 Place Sainte Catherine 68000 COLMAR Tél. : 03.89.47.39.41 - Fax : 03.89.29.69.14 E-mail : appel.offre@acteon-environment.eu
INTERLOCUTRICE	Maëlle DROUILLAT E-mail : m.drouillat@acteon-environment.eu

1 RESUME

La Phase 4 de l'étude SAGE Drôme 2050 avait pour objectif d'élaborer, pour le territoire du bassin versant de la Drôme une stratégie d'adaptation au changement climatique pour les usages de l'eau. Cette stratégie se décline en un plan d'actions opérationnel qui doit alimenter le SAGE Drôme (dispositions) et le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) de la vallée de la Drôme.

Une centaine d'organismes partenaires de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont travaillé ensemble pour contribuer à la construction de la stratégie d'adaptation dans le cadre du SAGE DROME 2050. Cette stratégie, adoptée en CLE le 25 juin 2024, et élaborée par les acteurs du territoire repose sur 4 axes fondamentaux et une philosophie d'intervention, définis lors de la concertation territoriale, qui visent à soutenir, pour les années à venir, la résilience des usages de l'eau et la préservation des écosystèmes.

Les 4 axes de la stratégie, visant à cadrer le développement territorial à long terme sont :

- La sobriété, première des priorités
- La résilience, une nouvelle ambition territoriale
- Le partage, une réflexion à adapter au changement climatique
- Le stockage, une solution de sécurisation de l'accès à l'eau à inscrire dans une démarche de territoire

Les principes contenus dans la stratégie ont été déclinés en propositions opérationnelles (issues des ateliers de concertation), regroupées au sein de 13 fiches-actions thématiques :

- Assurer que le développement économique du territoire prenne en compte la question de la disponibilité de l'eau : actuel et futur
- Assurer une prise en compte des enjeux du changement climatique par les documents d'aménagement du territoire
- Accompagner une stratégie « Résilience du territoire au changement climatique »
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu urbain
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu agricole
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu forestier
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu alluvial
- Mieux connaître les prélèvements et les consommations pour faciliter les discussions sur le partage de l'eau
- Envisager le partage de l'eau en se positionnant dans une perspective d'avenir
- Porter une sobriété ambitieuse pour l'eau issue des réseaux d'eau potable
- Porter une sobriété ambitieuse pour l'eau prélevée à destination de l'irrigation
- Accompagner l'agriculture vers la transition voire la rupture
- Accompagner des projets de stockage s'inscrivant dans un projet territorial clair

2 NOTE AU LECTEUR

Le présent document constitue le rapport présentant un retour sur la concertation de la phase d'élaboration de la stratégie et du plan d'action, dans le cadre de **l'étude prospective pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme**, commanditée par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et ses affluents.

Ce présent rapport décrit la méthodologie utilisée en phase 4 ainsi qu'un bilan de la concertation.

Puis, il propose une rédaction de la stratégie globale de SAGE Drome 2050 à laquelle nous avons joint les principales décisions prises à l'issue d'un bureau de CLE ayant spécifiquement travaillé sur la question du partage.

Enfin, le document explicite la méthodologie d'organisation et rédaction des fiches-actions (annexées au rapport - format Excel) qui pourront être reprises dans le futur SAGE voire le PTGE.

Table des matières

1	RESUME	3
2	NOTE AU LECTEUR	4
3	METHODOLOGIE ET APPORT DE LA CONCERTATION	6
	3.1 Méthode de la phase 4	6
	De la phase de scénarios à la phase de consolidation d'une stratégie à long terme et de travail sur les leviers d'actions pour s'adapter au changement climatique	6
	Objectifs et enchainement des ateliers de concertation pour la consolidation de la stratégie et l'élaboration du plan d'actions.....	6
	3.2 Bilan de la concertation de phase 3 et 4	8
	Analyse critique de la concertation	8
	Apport de la concertation (scénarios – stratégie) aux axes de la stratégie SAGE Drome 2050	9
4	STRATEGIE GLOBALE ISSUE DE SAGE DROME 2050	14
	4.1 Strategie	14
	4.2 Décisions sur la thématique « partage de l'eau »	14
5	PLAN D' ACTIONS	16
	5.1 Methodologie, de la stratégie au plan d'actions	16
	Disposer d'un objectif quantitatif pour mesurer l'ambition à porter au plan d'action	16
	Travailler de façon groupée des actions pour mesurer leurs impacts sur les « volumes économisés / non consommés »	16
	Proposer une structure finale pour le plan d'actions qui permette de retrouver l'essence de la stratégie	17
	5.2 Modalité de remplissage des Fiches actions	18
6	ANNEXES	21
	6.1 Travaux sur le coût-efficacité des actions travaillées lors de l'atelier « sobriété »	22
	6.2 Coût des actions travaillées à l'atelier « résilience »	26

3 METHODOLOGIE ET APPORT DE LA CONCERTATION

3.1 METHODE DE LA PHASE 4

De la phase de scénarios à la phase de consolidation d'une stratégie à long terme et de travail sur les leviers d'actions pour s'adapter au changement climatique

Le travail de concertation autour des quatre scénarios d'évolution du territoire mené dans le cadre de l'étude Drôme 2050 a mis en lumière **plusieurs lignes de force (sobriété, résilience, partage, stockage)**. Le développement de ces lignes de force a structuré la stratégie de SAGE Drôme 2050 proposant des pistes d'adaptation des usages de l'eau et du territoire aux impacts du changement climatique, tout en préservant au mieux la ressource et les milieux.

Une fois ces lignes de forces établies, l'ensemble des **leviers d'actions pertinents**, jugés comme pertinents dans la phase des scénarios, ont été remobilisés pour en discuter au sein d'ateliers de travail.

Objectifs et enchaînement des ateliers de concertation pour la consolidation de la stratégie et l'élaboration du plan d'actions

La concertation s'est tout d'abord organisée autour de 3 ateliers mixant terrain et travail en salle :

- Jeudi 8 février 2024 : ATELIER SOBRIETE
 - 10h-12h sur le terrain à Chabrillan : visite de l'exploitation agricole de L. BLANC et retours d'expériences de communes ayant subies des tensions sur leur réseau d'eau potable lors de la crise de 2022
 - 13h30-17h en salle à Livron, salle Louis Aragon : atelier
- Mardi 13 février 2024 : ATELIER RESILIENCE
 - 10h-12h sur le terrain à Cobonne : visite du site de l'atelier des Alvéoles, techniques d'hydrologie régénérative et témoignages
 - 13h30-17h en salle à Crest, salle Coloriage : atelier
- Mardi 12 mars 2024 : ATELIER PARTAGE ET STOCKAGE
 - 10h-12h : visite de site à Châtillon en Diois et repas
 - 13h30-17h30 : atelier en salle de Châtillon en Diois



Figure 1 : Photographies prises pour l'atelier "partage-stockage" - alternance de terrain et travail en salle

Pour chacun de ces ateliers, les leviers ont été répartis en **grandes catégories d'actions, permettant de rester sur un niveau de discussions « macro »**. Il fallait en effet, que les participants puissent appréhender globalement les implications d'une activation combinée des différentes catégories d'actions (à des niveaux plus ou moins ambitieux) sur le territoire et les ressources en eau.

Les acteurs ont été alors amenés à travailler sur l'ambition liée à différents types d'actions (par exemple : nombre de foyer touchés, nombre d'hectares, etc.). Les ambitions proposées étaient mises en regard des impacts sur l'eau prélevée et des coûts à engager. Cela a permis de consolider certains axes de la stratégie SAGE Drôme 2050.

Pour les ateliers, nous avons mis à disposition des acteurs, autant que possible :

- Une description de chaque levier d'actions
- Une caractérisation de l'impact sur les prélèvements de chaque levier d'action « sobriété » pour différents niveaux d'ambition
- Une caractérisation qualitative des effets des leviers d'action « résilience »
- Les investissements nécessaires à la mise en place des leviers selon leurs niveaux d'ambitions.

Suite à ces trois ateliers, les acteurs ont été réunis pour un atelier final, le 2 avril 2024 visant à rééchanger sur les ambitions travaillées précédemment. Suite à de nouveaux échanges, les acteurs ont proposé des actions à inscrire au plan d'actions sur les différentes thématiques.

Les grandes lignes de la stratégie consolidées ainsi que les principales actions envisagées ont ainsi été présentées à l'occasion d'une CLE, le 25 juin 2024.

Enfin, un Bureau de CLE a été réuni le 17 juillet 2024 pour travailler spécifiquement sur des façons de réimaginer le partage de l'eau entre usages à l'aune des réflexions ayant eu lieu dans le cadre de SAGE Drome 2050.

3.2 BILAN DE LA CONCERTATION DE PHASE 3 ET 4

Analyse critique de la concertation

Les ateliers ont fortement mobilisé sur le territoire étant donné qu'ils ont rassemblé à chaque fois entre 35 et 60 participants. Il faut donc ici la forte capacité du SMRD à rassembler des acteurs du territoire sur un sujet qui peut être plutôt anxiogène.

Les ateliers se sont tous déroulés dans une bonne ambiance de travail, les acteurs s'écoutant mutuellement.

Retour critique sur les 3 ateliers sobriété – résilience – partage :

- L'articulation visite de terrain et discussion en salle a paru très pertinente et utile, que ce soit en ce qui concerne la connaissance ou le processus (pour construire un groupe et des liens, aborder très concrètement certains points, déminer certaines questions, ...). La phase de terrain a apporté des illustrations concrètes des enjeux sur la ressource en eau. Le format « extérieur » a assuré un espace convivial d'échanges.
- La profession agricole a été très présente notamment dans les ateliers « partage » et « sobriété » ce qui est très positif, démontrant la capacité du SMRD à travailler avec des représentants de cet usage. Cela a par ailleurs permis l'expression de certains messages qui devaient être entendus par le plus grand nombre, l'usage étant très concerné par la question partage et ouvrage.
- En revanche, la profession agricole était majoritairement représentée par des agriculteurs irrigants. D'une part, cela a pu rendre plus difficile l'expression des avis et contributions des représentants des autres usages mais également des agriculteurs travaillant aujourd'hui sans irrigation (soit parce que l'accès à l'eau pour de nouveaux irriguant est compliqué soit parce que certains modèles agricoles se passent aujourd'hui de l'irrigation sur le territoire). En lien, les messages et ambitions travaillés sur la « sobriété » agricole ont semblé déplacés, les agriculteurs irrigants estiment avoir déjà fait d'importants efforts et ayant l'impression qu'il n'y a plus aucune marge de manœuvre. Le travail en petit groupe a permis de gommer quelque peu les demandes étant donné que les agriculteurs sortent de leur posture en petit groupe, rendant les échanges plus constructifs.
- Certains acteurs, et plus particulièrement la profession agricole, a exprimé une certaine insatisfaction (durée du processus, impression de passer un temps trop important à échanger sur les mêmes sujets, absence d'avancées opérationnelles, ...), dénotant d'une envie certaine que des actions concrètes soient mises en place.

- Certains exercices proposés en table ont pu paraître complexes à certains acteurs. En effet, le sujet est particulièrement technique, multidimensionnel, et il avait été fait le choix de travailler chaque atelier sous un format « multi-acteurs ». Cela a paru être l'élément le plus important pour une compréhension mutuelle des enjeux, et pour favoriser un sentiment d'avoir réalisé « ensemble » la stratégie et le plan d'actions. Cependant, cela a été au détriment de pousser davantage techniquement certains types d'actions ou de s'assurer d'avoir des définitions très précises sur les conditions de mise en œuvre de telle ou telle type d'action.
- Les phases d'exercices ont servi à mettre des fourchettes sur les ambitions liées à chaque grand type d'action. Cette phase se passant en « petits groupes », doublé d'une absence d'inscription directe dans la stratégie, a assuré des propositions ambitieuses (en restant dans le « plausible », ce qui a été demandé aux acteurs). Pour autant l'atelier final, le plus engageant dans l'inscription d'actions, a vu les ambitions se réduire fortement peut être de sorte à assurer un « consensus ». Il s'agit d'accepter cette « retombée », en inscrivant les actions dans le PTGE, dont le plan d'actions a une durée de 5 ans, et de pouvoir remobiliser pour des pas de temps plus long les propositions issues de ces 3 ateliers, en pointant les possibilités d'ambitions évoquées par les acteurs.

Apport de la concertation (scénarios – stratégie) aux axes de la stratégie SAGE Drôme 2050

1. Philosophie générale d'intervention

Le fait de se trouver sur un territoire doté d'une forte expérience de la gestion de l'eau doublée d'une forte habitude de concertation multi-usages a permis de trouver de facilement des axes consensuels. Ces axes sont des prolongements d'un vécu sur le SAGE et de la mise en œuvre de son PAGD, règlements, d'une analyse de ces faiblesses pour renforcer son action, notamment sur le volet « quantitatif » et prise en compte du changement climatique.

La majorité des réunions ayant ponctué la démarche de SAGE Drôme 2050 (COTECH, COPIL, ateliers de concertation) ont été l'occasion d'insister sur le volet « connaissance ». Pour donner suite aux demandes insistantes, les élus de la CLE se sont engagés à faire avancer la connaissance sur les points de prélèvements quel qu'ils soient sur le territoire. La logique étant de tous les connaître pour mieux organiser le partage de l'eau.

D'autres propositions se sont ajoutées au fur et à mesure sur la philosophie générale d'intervention. L'ensemble des participants au dernier atelier de la phase de stratégie a pu réagir sur la base d'un poster en ajoutant ou questionnant certaines propositions. Pour autant, la grande majorité des propositions faisait consensus.

2. « La priorité aux actions de sobriété : oui, mais avec quelle ambition ? », retour de la concertation

La priorité accordée aux actions de sobriété semble faire l'objet d'un consensus au regard des prises de paroles successives, contributions et réactions des acteurs associés aux travaux.

Selon les acteurs, la rationalisation de l'utilisation de l'eau doit passer par des innovations techniques et technologiques (matériel d'irrigation performant, suivi "intelligent" des consommations, etc.) et des changements de comportements individuels et collectifs résultant d'actions de sensibilisation, combinés à la récupération des eaux pluviales et grises, ainsi qu'à la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées.

Dans la phase de concertation des scénarios, l'ambition nécessaire pour conduire le territoire dans une trajectoire (stratégie) d'adaptation au changement climatique ambitieuse n'a cependant pas été abordée directement et collectivement. Même pour le scénario dit "scénario de sobriété", les actions proposées combinaient des actions proches d'évolutions réalistes pour certaines (baisse forte des ratios de consommations journaliers) ou plus ambitieuses pour d'autres (par exemple, l'arrêt de nouvelles arrivées de population sur le territoire, la diminution de 20% des surfaces en maïs). Les participants n'ont pas intégré ces leviers ambitieux dans les « éléments souhaitables » pour la future stratégie. Il avait pourtant été démontré que la palette de leviers du scénario sobriété n'était pas suffisante pour atteindre les volumes prélevables de l'AEP de 2020, nécessitant ainsi des mesures plus audacieuses pour réduire la dépendance des usages aux ressources naturelles.

Dans la phase de concertation de la stratégie, un travail de dimensionnement des actions de sobriété a été proposé aux acteurs sur la base d'actions issues des scénarios. A ce moment, des propositions ambitieuses ont été faites à savoir : plusieurs tables ont travaillé sur une croissance démographique limitée au solde naturel (+0,35%/an), l'installation de matériel hydro-économe dans minimum 50% des foyers (avec une ambition à 100%), la récupération des eaux grises dans minimum 20 % des foyers et la récupération des eaux pluviales dans un minimum de 30 % des foyers avec cependant une majorité de table ayant proposé 100%. Cette ambition était particulièrement forte et permettait des économies d'eau non négligeables (au moins 0,5 Mm³). Pour la partie agricole, les travaux ont été plus complexes, d'une part, lié au fait que les chiffrages d'économie d'eau possible ont été remis en cause (trop optimistes sur les volumes d'eau économisables au regard de ce qui a déjà été mis en œuvre), d'autre part les actions sobriété paraissaient proposer un fort changement de modèle mais dans lequel les participants ont accepté d'aller (diminution des surfaces irriguées de l'ordre de 10% à 50 % des surfaces).

Pour le dernier atelier, force est de constater qu'il ne paraît y avoir une reprise à la baisse des propositions. Si les participants ont validé l'action des équipements hydroéconomiques et de la récupération des eaux pluviales, en revanche la récupération des eaux grises semble avoir été mise de côté, pour des questions de coût et de complexité, mis à part pour les nouvelles constructions. Pour la sobriété « irrigation », si l'action de pilotage de l'irrigation « au mieux » a été maintenue, il n'est plus question d'un objectif de diminution des surfaces irriguées (l'agriculture respecte ses volumes prélevables), l'action étant lissée en accompagnement de nouvelles filières, recherche et expérimentations.

Si des voix se sont élevées lors de l'atelier final de concertation pour réinterroger le développement territorial et l'irrigation future, il apparaît que la majorité des participants est peu enclin à se positionner de façon ferme. Sur le volet agricole, il est possible que la forte participation d'irrigants

n'ait pas facilité les discussions liées au passage vers des systèmes agricoles moins dépendants de l'irrigation.

3. « Améliorer la résilience des milieux et des sols pour réduire la vulnérabilité au changement climatique, y aller mais accepter de ne pas tout maîtriser », retours de la concertation :

Dans tous les ateliers, les échanges ont montré **la volonté globale de se diriger vers des solutions fondées sur la nature**. Le bien-fondé d'assurer une gestion combinée de l'eau et des sols, est partagé. Il s'agira alors de faciliter l'infiltration, la recharge, de mieux appréhender la gestion des têtes de bassin... avec des bénéfices pour les milieux mais aussi pour les populations.

L'une des principales **incertitudes de la démarche SAGE Drôme 2050 réside dans l'impact de la mise en œuvre à grande échelle de solutions fondées sur la nature**. Combiner des techniques visant à améliorer l'infiltration dans les sols peut avoir des conséquences intéressantes sur les ressources en eau, mais il est actuellement difficile de quantifier ces effets. Cependant, il est certain que ces solutions prennent du temps à se mettre en place, sont coûteuses et les impacts ne seront probablement visibles qu'après plusieurs années, surtout si ces solutions basées sur la nature couvrent l'ensemble du territoire. **C'est peut-être la mise en place de ces solutions dès aujourd'hui qui feront les marges de manœuvre de demain**. Dans tous les cas les participants ont insisté sur le caractère « sans regret » de ce type de solution.

Ainsi les volontés et les attentes ont été croissantes tout au long de la concertation. Les acteurs sont en capacité de prioriser les types de SFN, les localiser sur le territoire, identifier des porteurs, des structures sur lesquelles s'appuyer. Il n'y aurait pas de limitation aux possibilités, s'il n'y avait le coût.

De l'avis de tous, des actions de desimperméabilisation doivent être entreprises pour la sensibilisation, mais elles doivent être limitées pour des raisons de coûts-efficacité.

C'est alors que la notion d'hydrologie régénérative semble s'être ancrée dans les discussions au fur et à mesure de la concertation. Différentes notions ont alors été raccrochées à ce concept, l'idée étant de retenir et infiltrer davantage l'eau dans les sols, pour tous les types de milieux (forestiers, agricoles, rivières).

4. « "Renouveler" les règles de partage de la ressource en eau entre usages », retours de la concertation

La concertation de la phase 3 et la collecte des éléments souhaitables ont souligné l'importance accordée par les acteurs au maintien de discussions et de prises de décision inter-usages. Le territoire du SAGE Drôme est considéré par beaucoup comme un territoire ayant une longue histoire en matière de gestion de l'eau. **Le maintien jusqu'en 2050 d'instances sur l'eau semble être une évidence pour de nombreux acteurs**.

La concertation de la phase de stratégie SAGE Drôme 2050 a permis de repartager aux participants la notion de **volume prélevable et les tenants et aboutissants du suivi des volumes prélevables liés**

à chaque usage sur le territoire. Il a été conscientisé que le volume prélevable pour l'eau potable n'est pas respecté aujourd'hui (dépassement de 0,7 Mm³). Il semble peu probable qu'il le soit à l'avenir, même en limitant la croissance démographique et/ou en additionnant des mesures de « sobriété » AEP. Le volume prélevable agricole n'était pas respecté jusqu'en 2020, mais la mise en place de ressources de substitution a permis de retrouver une certaine marge de manœuvre, bien que limitée au regard des enjeux à venir du changement climatique (+20 à + 35% d'augmentation des besoins en eau des plantes pour obtenir des niveaux de rendement équivalent).

Cette phase de concertation a permis de rétablir un « équilibre » dans les discussions à venir pour la stratégie sur les efforts à mener par les différents types d'usages de l'eau. D'autre part, la concertation a permis de donner un mandat à une instance plus technique et plus resserrée pour travailler sur la question du partage de l'eau en lien avec l'outil volume prélevable, dans un contexte de changement climatique.

5. « Un stockage d'eau supplémentaire incontournable ? », retours de la concertation

Tout au long de la concertation, la demande des participants aux ateliers a été forte pour demander **la possibilité de stocker de l'eau hivernale supplémentaire sur le territoire** (en lien avec la forte représentation des agriculteurs irrigants aux ateliers). Pour rappel, le scénario sobriété, développé sans stockage, très ambitieux aux yeux des participants, ne permettait pas d'atteindre les volumes prélevables attribués pour l'eau potable de 2020. Pour la majorité des participants, penser que le territoire puisse poursuivre un développement économique équivalent, en étant plus résilient aux changements climatiques, sans stockage supplémentaire et sans porter atteinte aux milieux, semble illusoire.

Tout au long de la concertation, les acteurs se sont progressivement détachés des solutions proposées dans les scénarios impliquant une forte diminution de la dépendance à l'eau, impliquant probablement une restriction des « libertés individuelles » voire une décroissance (démographie du territoire fortement ralentie, interdiction des activités fortement consommatrices d'eau à l'été, forte diminution des surfaces en cultures irriguées à haute valeur ajoutée). Beaucoup d'espoirs sont placés dans **la réutilisation des eaux usées**. Le potentiel de volume d'eau pouvant être potentiellement utilisé pour l'irrigation est estimé à environ 0,8 Mm³, mais même si ce potentiel augmente à 2050 avec la croissance démographique et le développement de ces technologies sur d'autres stations d'épuration, il ne paraissait pas suffisant de **compter uniquement sur cette possibilité pour un projet de territoire. C'est ainsi que la profession agricole a fait monter en puissance la demande de stockage supplémentaire pour le territoire tout au long de la concertation**, tout en suscitant assez peu de réactions « anti-retenues ».

Cette demande d'eau supplémentaire sous forme de stockage, entendue lors des séances en plénière, et portée par la voix de quelques représentants agricoles, a été doublée par l'expression de mécontentement sur la difficulté à les réaliser. Ont été mentionnés comme des **freins** : les réglementations strictes, la difficile recherche de cofinancements, les coûts en constante augmentation suite à l'inflation et l'acceptabilité locale. En revanche, le travail en groupe lors de l'atelier consacré à la question du stockage a fait naître des réflexions plus mesurées sur ces freins : Il est reconnu sur le territoire de la Drôme, **la réglementation n'est pas forcément une barrière** importante étant donné que la DDT est particulièrement à l'écoute des demandes des acteurs et joue un rôle de facilitateur. La **question du frein lié au coût est également modulée** : certains coûts sont

élevés, particulièrement dans le contexte inflationniste dans lequel se sont tenus les ateliers (coût de l'énergie notamment), en revanche le coût de la construction de l'ouvrage, même s'il est jugé important, n'est finalement pas considéré comme le frein majoritaire au développement des stockages. En revanche, l'atelier a fait émerger un frein fondamental pour le territoire : **la disponibilité du foncier** pour mettre en place ces stockages, celui-ci étant limité. Que les participants aux ateliers soient agriculteurs ou non, tous s'entendent sur le fait que développer une importante surface de stockage d'eau sur des terres agricoles est problématique. Finalement, le **dernier frein évoqué sur l'acceptabilité sociale, semble avoir été levé** en grande partie dans le cadre de la présente concertation et c'est un **aspect très positif à relever (et à consolider pour la suite)**. Les acteurs ont démontré qu'ils pouvaient échanger sur la question des retenues et même commencer à trouver des terrains d'entente (même si la concertation SAGE Drôme 2050 a eu du mal à justement définir précisément ce « terrain d'entente », voir ci-après). Néanmoins les personnes participant à la concertation ont noté qu'il existait toujours un risque de contestation sur le territoire sur le sujet des stockages de la part de groupes non investis dans les instances de concertation comme celles proposées par le SAGE. Selo certains participants à la concertation, ces groupes pourraient très bien venir bloquer des projets territoriaux pour défendre des idées générales et se mobiliser contre les stockages locaux.

La concertation de la stratégie SAGE Drôme a tenté de travailler avec les acteurs **sur les conditions d'acceptabilité à la mise en place de nouvelles retenues**. Pour autant, l'exercice **n'a pas été facile**. D'une part, il a fallu collectivement définir l'utilisation qui serait faite de cette nouvelle eau stockée. La demande des acteurs hors agricoles se portant sur le souhait de développer des cultures irriguées à consommation directe sur le territoire, en lien avec le souhait de développer du maraichage local. Cependant, les agriculteurs irrigants soutenaient également la possibilité pour un exploitant produisant des œufs de qualité biologique et en plein air, la possibilité d'arroser son maïs avec cette nouvelle eau stockée. Les visions ne se sont jamais vraiment rejointes sur la définition d'agriculture « vivrière », « agriculture locale », « circuit court », etc. De même, au moment d'aborder la possibilité d'obtenir des co-financements pour la mise en place de ces stockages et donc la contrepartie pour l'agriculteur bénéficiaire de mettre en place des « pratiques agro-écologiques » au sein de son exploitation, les discussions n'ont pas permis d'aller assez loin.

4 STRATEGIE GLOBALE ISSUE DE SAGE DROME 2050

4.1 STRATEGIE

La version finale de la stratégie est disponible sur le site internet du SMRD en format PDF.

<https://www.riviere-drome.fr/actions-etudes/les-etudes/SAGEDROME2050>

4.2 DECISIONS SUR LA THEMATIQUE « PARTAGE DE L'EAU »

La concertation a fait naître la nécessité d'une discussion technique sur les outils de suivi de partage de la ressource (au regard de leur inadéquation face au changement climatique) mais aussi sur les leviers visant à mieux partager l'eau.

A l'issu d'un Bureau de CLE organisé le 9 juillet 2040, il a été acté que :

- Une amélioration de la connaissance des prélèvements effectués est une base absolument nécessaire pour assurer des échanges inter-usages constructifs.
- Même si à long terme les volumes prélevables ne sont pas un outil adapté aux conséquences du changement climatique, il s'agirait de ne pas toucher actuellement à ces volumes prélevables. Il pourrait néanmoins nécessaire de travailler sur la révision des autorisations des prélèvements réglementaires et opérationnels liés à chaque usage pour atteindre les objectifs quantitatifs (voir ci -après).
- Le territoire de la Drôme est très attractif, la population globale va continuer d'augmenter. Pour diverses raisons (notamment financière), Il ne semble pas envisageable pour les élus, à ce stade, de freiner l'arrivée de nouvelles populations sur le bassin versant de la Drôme.
- Pour l'AEP, des efforts ambitieux sont nécessaires sur la sobriété (rendement de réseau, tarification, changement de comportements) pour enfin tenter d'atteindre les objectifs liés à cet usage.
- Il est partagé le fait que si aucune nouvelle ressource en eau importante n'est trouvée dans les années à venir, il paraît impossible pour l'AEP d'atteindre ses objectifs.
- Le stockage est une solution à considérer avec prudence (notamment vis-à-vis des potentielles difficultés de remplissage en hiver (eaux pluviales) mais aussi pour celles qui se rempliraient en hiver via les cours d'eau). Le stockage reste une solution de dernier recours après que l'on ai assuré la sobriété et la résilience du territoire.
- Même si l'impact des solutions « résilience » est peu quantifiable, dans le cadre d'un développement territorial (économie agricole et démographie) non remis en cause, les acteurs vont prélever dans la ressource au-delà de ce qui est acceptable pour les milieux actuellement, dans l'hypothèse où aucune nouvelle ressource n'est trouvée. Il faudra alors probablement imaginer des solutions de stockage.
- Le stockage devra se réaliser sous conditions, validées par une instance représentative des différents usages. Des cofinancements entre usage pourraient s'envisager dans la mesure où

la mise en place de stockage assure de l'eau pour l'agriculture, qui libérerait de facto de l'eau pour l'eau potable. Les contours d'une telle option sont à travailler plus finement.

5 PLAN D' ACTIONS

5.1 METHODOLOGIE, DE LA STRATEGIE AU PLAN D' ACTIONS

Disposer d'un objectif quantitatif pour mesurer l'ambition à porter au plan d'action

Dans l'objectif de produire un plan d'action ambitieux, sur la base des grands principes énoncés par la stratégie, nous avons, dans le cadre des discussions (atelier et copil - bureau de CLE) sans cesse tenter de ramener les acteurs sur les objectifs réglementaires existants à savoir le respect des volumes prélevables à l'horizon 2050. Cette ambition était forte étant donné la forte contrainte climatique qui impliquait des besoins en eau supplémentaires de l'ordre de + 35 % pour maintenir l'assolement de 2020 avec des rendements « équivalents » en 2050. Elle l'était également pour le volet « eau potable » étant donné que déjà en 2020 l'AEP ne respecte pas le volume prélevable et que le territoire devra faire face à une croissance démographique de l'ordre de + 1%/ an.

Au-delà de son ambition, ce parti pris méthodologique était techniquement discutable. En effet, avec la seule action du changement climatique, les débits des rivières diminueront à l'étiage de l'ordre de -25% en 2050 par rapport à la situation actuelle. Cela signifie que les volumes prélevables, définis dans les années 2010, sur des historiques de débits observés dans les années 2006-2009 n'auront plus de pertinence technique à l'horizon 2050 : le débit et donc le fonctionnement voire la nature des cours d'eau changera profondément. Pour autant, en l'absence d'outils de suivi « quantitatif » adaptés au changement climatique, il a paru intéressant de garder comme outil de réflexion ces volumes prélevables.

Travailler de façon groupée des actions pour mesurer leurs impacts sur les « volumes économisés / non consommés »

Lors des ateliers nous avons travaillé sur des actions macro, en tentant de les regrouper. L'objectif était d'arriver à assimiler les volumes économisés conséquents (et donc à tirer l'action vers une ambition intéressante pour « gagner en volume »). Cela a permis aux acteurs de se rendre compte des marches importantes à franchir en l'espace d'une trentaine d'années pour tenter de s'adapter à la raréfaction de la ressource en eau. Malheureusement, les groupes d'acteurs n'ont pas forcément convergé vers les ambitions à donner aux « groupes d'actions », les fourchettes entre les tables étant parfois importantes. Pour autant, nous avons décidé, dans la déclinaison en proposition opérationnelle de présenter les niveaux minimum et maximum proposés (nombre de foyers équipés en matériel hydroéconome, pourcentage d'agriculteur formés et dotés d'un OAD « aide au pilotage de l'irrigation », etc.). Puis, nous avons fait nos calculs d'objectif- coûts -moyen humain pour le PTGE en prenant le niveau « moyen » de la fourchette. C'est un parti pris dans les fiches actions. Cela pourra être modulé dans le PTGE.

Le problème en ayant décortiqué par action, c'est que la logique globale de chaque table (visant à combiner des niveaux d'ambitions pour telle ou telle actions visant in fine à respecter les VP) ne se retrouve plus dans ce travail et brouille la trajectoire globale.

Proposer une structure finale pour le plan d'actions qui permette de retrouver l'essence de la stratégie

Il semblait pertinent, pour la lisibilité des « sorties » de la stratégie SAGE Drome 2050, de proposer un nombre d'actions restreint et pour autant qui permettaient rapidement d'identifier les leviers d'actions sur lesquels travailler pour réduire la vulnérabilité des usages de l'eau tout en préservant les milieux. Ainsi, nous avons répartis les nombreuses propositions issues de la concertation en 13 fiches actions :

- Assurer que le développement économique du territoire prenne en compte la question de la disponibilité de l'eau : actuel et futur
- Assurer une prise en compte des enjeux du changement climatique par les documents d'aménagement du territoire
- Accompagner une stratégie « Résilience du territoire au changement climatique »
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu urbain
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu agricole
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu forestier
 - Mise en place de solutions de résilience en milieu alluvial
- Mieux connaître les prélèvements et les consommations pour faciliter les discussions sur le partage de l'eau
- Envisager le partage de l'eau en se positionnant dans une perspective d'avenir
- Porter une sobriété ambitieuse pour l'eau issue des réseaux d'eau potable
- Porter une sobriété ambitieuse pour l'eau prélevée à destination de l'irrigation
- Accompagner l'agriculture vers la transition voire la rupture
- Accompagner des projets de stockage s'inscrivant dans un projet territorial clair

A noter qu'en premier lieu, il avait été imaginé structurer le plan d'action de SAGE Drome 2050 en se calant sur la structure du SAGE telle qu'elle avait été validée en 2019. Celle-ci a été analysée au regard des sorties de SAGE Drôme 2050 afin d'imaginer la façon de « raccrocher » les 2 documents.

Le SAGE proposait 2 enjeux, qui dans le cadre de nos discussions SAGE Drôme 2050 semblaient étroitement liés :

1° ENJEU 4 : Une eau à partager entre tous les usagers du territoire et les milieux, en particulier du 1er juin au 15 septembre (doté de 4 objectifs)

2° Objectif 1B : Adapter et rendre le territoire résilient au changement climatique

Il apparaît que l'objectif 1B constituait bien le cœur des discussions de SAGE Drôme 2050 mais cet objectif, n'étant qu'un objectif « perdu » au milieu d'autres objectifs, pas positionné en « enjeu », ne nous paraissait pas refléter l'importance des discussions ayant eu lieu pendant 2 ans sur le territoire autour du changement climatique. Quant à l'enjeu 4 concernant les questions quantitatives, il serait à complètement remodeler au regard des discussions de SAGE Drôme 2050 (mettre davantage en avant les 4 piliers de la stratégie SAGE Drôme dans les intitulés, rendre visible les propositions autour de la construction de stockages d'eau, mettre en avant les questionnements autour de l'outil « volume prélevable » comme guide sur le long terme, etc.). Le futur SAGE devra se réorganiser pour davantage intégrer cette question du changement climatique. Les propositions faites pour la structuration des 13 fiches actions peut aider.

Pour chacune des 13 fiches actions, nous avons rassemblé les différentes propositions (actions « opérationnelles » qui peuvent être mises en œuvre pour le prochain PTGE). Nous les avons structurées, inséré de premiers chiffrages et porté une analyse sur leurs impacts. Ces propositions ont pour objectif d'être retravaillées (discussions SAGE et PTGE).

5.2 MODALITE DE REMPLISSAGE DES FICHES ACTIONS

Les fiches actions sont disponibles sur un fichier Excel, annexé au présent rapport. Le format de chaque fiche action a été proposé par le bureau d'étude EODD, en charge de l'AMO pour la rédaction du PTGE et du SAGE, cela leur permettant ensuite de plus facilement remobiliser la donnée pour les besoins de la suite du processus.

Pour chaque fiche-actions, nous avons :

- Ciblé les maitres d'ouvrages potentiels et partenaires. Pour autant, à la fin de SAGE Drôme 2050, aucune fiche action n'a encore été validée par des maitres d'ouvrages. Ce sont donc des propositions à affiner et stabiliser pour l'élaboration du SAGE et du PTGE.
- Mis une « priorité », pour autant, les fiche actions étant d'un niveau « macro », cet indicateur n'est pas vraiment pertinent. **Toutes les fiches-actions doivent être menées de façon concomitante**, elles répondent toutes aux lignes de force évoquées par la stratégie. A noter que de la fiche action « *Accompagner une stratégie résilience du territoire au changement climatique* » découle les 4 suivantes (milieu urbain, agricole, forestier et alluvial).
- A l'échelle de chaque fiche-action, les volumes économisés globaux ainsi que les coûts globaux sont très approximatifs voir non renseignés. En effet, SAGE Drôme 2050 a constitué une première marche de réflexion sans pour autant aller dans le détail et la validation des actions « opérationnelles » (du ressort du SAGE et du PTGE). Il est plus pertinent de regarder l'ambition donnée à chaque proposition lors des ateliers (travaillées sous un format de fourchette haute et fourchette basse).
- Chaque fiche action présente le contexte, c'est-à-dire les éléments de l'état des lieux et du diagnostic de SAGE Drôme 2050 ayant déclenché des propositions opérationnelles. Nous présentons également sur le thème de la fiche un retour de la concertation, (reprise aussi de

façon plus globale dans ce présent rapport). Ces éléments permettent d'appréhender le niveau des discussions autour de la thématique.

- Les propositions opérationnelles qui déclinent les fiches action. Chacune d'elle est rédigée telle qu'elle a été validée au sein des instances de concertation dans son libellé (plus particulièrement l'atelier final de phase 4). Nous avons complété, lorsque disponible, avec des éléments issus des ateliers sur l'ambition à donner à la proposition, des précisions géographiques, des précisions sur les acteurs à impliquer, etc. A noter que nous avons rassemblé au sein d'un dossier les 4 fichiers Excel nous ayant appuyé tout au long du processus et qui ont permis de produire *in fine* ces fiches actions. C'est au sein de ces fichiers que l'on retrouve les propositions de dimensionnement issus de la concertation, mais aussi sur les coûts.
- Pour chaque proposition opérationnelle, nous avons une analyse sur le respect de l'action aux piliers de la stratégie SAGE Drôme 2050 à savoir :
 - Participation de l'action à une sobriété ambitieuse (priorité de SAGE Drôme 2050)
 - Participation à une amélioration de la résilience des milieux
 - Moindre dépendance des usages économiques aux ressources en eau naturelle
 - Participation à une logique de meilleur partage de l'eau

Chacune de ses catégories étant remplie selon que la proposition est positive (vert), sans impact (gris) ou bien au contraire néfaste (rouge). A noter que toute couleur rouge aurait exclue d'office la proposition car ne respectant pas les piliers de SAGE Drôme 2050.

Nous proposons ensuite une synthèse globale de la participation de l'action à la réduction de la vulnérabilité des usages de l'eau au changement climatique. Il a été tenté de quantifier de façon qualitative l'impact de la mise en œuvre de l'action (de + à +++). Pour autant l'exercice est particulièrement complexe. En effet, les discussions en atelier, plutôt portées sur les aspects stratégiques n'ont pas acté l'ambition à donner à chaque proposition. Or, c'est bien cette dernière (et donc les moyens humains et financier alloués) qui induira un impact plus ou moins important sur le territoire. Pour autant, même si certaines actions présentent peu d'impact, leur mise en œuvre est nécessaire (importance de sa mise en œuvre pour assurer un partage de l'effort, une transparence sur les connaissances, une implication de tous, etc.). Lorsque travaillé en atelier, nous avons rebasculé les travaux réalisés sur le coût-efficacité lié à certaines actions (parce que l'ensemble des données pour réaliser ce travail était disponible).

- Le contexte de mise en œuvre : conditions de mise en œuvre, leviers de réussite, exemple de réalisation, risques et incertitudes. A noter que la majorité des éléments recensés ici provient de retours d'acteurs collectés lors de la concertation, plus particulièrement lors des ateliers de phase 4.
- Calendrier d'intervention prévisionnel : pour chaque proposition nous avons recensé ce qui peut-être mené à l'échelle de temps du futur PTGE. A noter que la concertation SAGE Drôme a ancré ses réflexions dans un pas de temps de 30 ans, nous avons travaillé en ce sens. Nous avons donc extrait des étapes qui pourraient être réalisées sur ce pas de temps pour enclencher les actions ; mais également en reprenant des objectifs chiffrés (quand nous en avions) en les ramenant à la durée du PTGE. Nous avons réalisé une approximation des coûts pour la réalisation d'étude ou de travaux et également une estimation du temps à consacrer

pour le SMRD et les principaux partenaires potentiels à la réalisation de l'action. A noter que ces fiches actions n'ayant pas été partagées avec les acteurs à l'issue de SAGE Drome 2050, il s'agit bien de consolider ces éléments pour la suite (travail partenarial de rédaction du SAGE et du PTGE).

- Le plan de financement prévisionnel n'a pas été rempli, étant donné que les fiches-actions n'étaient pas suffisamment abouties.
- Les indicateurs de réalisation : Nous avons proposé quelques indicateurs pour suivre l'avancée de l'action globale. Nous avons proposé un nombre très restreint d'indicateurs, afin de ne pas se perdre dans un suivi peu utile. Nous avons ciblé des indicateurs en lien avec les points clefs de la fiche-action et la trajectoire qui doit émerger de cette fiche pour l'horizon 2050.

6 ANNEXES

6.1 TRAVAUX SUR LES COUT-EFFICACITE DES ACTIONS TRAVAILLEES LORS DE L'ATELIER « SOBRIETE »

Nom de l'action sobriété	Cout (hypothèse 30 ans)	Cout annualisé	Efficacité (m3 économisé/an)	Efficacité (m3 économisé/an à l'étiage)	Cout efficacité à l'étiage (€/m3/an)	Hypothèse	Hypothèse (version PPT)	Source d'information
Réducteurs de débits + sensibilisation	3 105 000	103 500	596 268	268 320	0,39	Économie d'environ 15% 2,18 habitants / foyer 72 607 habitants en 2050 => 33 305 foyers Hypothèse que ça dure 30 ans	Mise en place de réducteurs de pression/ débit+ Mise en place d'une douche connectée par foyer Economies d'eau : 40 l/j/pers Coût moyen : ~170 €/foyer (33305 = nbre foyer 2050) + Coût annuel sensibilisation : 7 500€	Chiffrage du Scot Vallée de la Drôme, ramené à 2050 et avec application de ratio pour mise en place de l'action à l'échelle du territoire SAGE Drôme. Sites internet commerciaux de revendeurs de douches connectées
Pommeau de douche connecté + sensibilisation	2 556 350	85 212	1 060 062	477 028	0,18	Douche en moyenne de 20l/jour au lieu de 60 L par jour soit une économie de 40 l/jour		
Récupérateur eaux grises	432 965 000	14 432 167	1 033 531	465 089	31,03	Efficacité varie selon les sources au max 40% observé sur les sites commerciaux La consommation des sanitaires représente environ	Economies d'eau : non consommation d'eau pour les sanitaires = 20% et d'eau pour l'arrosage de jardin =~ 6% => -39 l/j/pers Coût : 13 000€/foyer (33305 = nbre foyer 2050) + Coût	Sites internet commerciaux d'installateurs de récupérateur d'eaux grises

						20% et celle d'arrosage de jardin environs 6% Donc économie de 39l d'eau /jour/ personne	annuel sensibilisation : 7 500€	
Linky de l'eau + sensibilisation	1 890 250	63 008	318 009	143 104	0,44	Suez s'est engagé à réduire de 8 % d'économie d'eau en 10 ans	Economies d'eau : 12 l/j/pers Coût : 50€/ foyer (payé par l'opérateur mais répercuté sur la facture de l'abonné) + Coût annuel sensibilisation : 7 500€	Site internet Suez
Récupérateur eau de pluie individuel + sensibilisation	4 063 500	135 450	152 715	152 715	0,89	Insee : Drôme 2020 : environ 64% de logement type maison => 33305 (nbre foyer 2050) *0,64 : 21325 foyers en maisons LA consommation d'eau jardin - voiture représente environ 6 % soit 9 l/jours Hypothèse 100% à l'été	Economie d'eau : 9 l/j/pers (à l'été) Coût : 180€/foyer + Coût annuel sensibilisation : 7 500€	Sites internet commerciaux de vendeur de récupérateurs d'eau

Amélioration des rendements de réseau	18 750 000	625 000	53 750	24 188	25,84	Donnée du SCoT, qui paraissent quand même étrange en termes de volume économisé (peu)	Atteinte d'un rendement net d'au moins 70 % pour les communes rurales actuellement en dessous de ce seuil et d'au moins 80 % pour les pôles urbains en dessous de ce seuil Economie d'eau : 53 750 m3/an Coût : 18,75 M€	Chiffrage du Scot Vallée de la Drôme, avec application de ratio pour mise en place de l'action à l'échelle du territoire SAGE Drôme.
Croissance démographique à 0,35% (au lieu de 1%)	72 354 890	2 411 830	770 000	320 000	7,54	60992 habitants au lieu de 72607 soit 11 615 habitants en moins si la croissance du Territoire est à 0,35% au lieu de 1% Calcul de la perte en impôt locaux : (taxe d'aménagement, taxe foncières) analysés pour les principales communes du territoire puis application d'un ratio	60 992 habitants au lieu de 72 607 Economie d'eau : 770 000m3/an Coût (perte d'impôt locaux) :	Bilans comptables des communes les plus peuplées du territoire : Impôts locaux (taxe d'aménagement + taxe foncières) puis application d'un ratio pour ramener obtenir un montant total à l'échelle du territoire
Formation irrigation + Outil de pilotage de l'irrigation	1 636 800	54 560	2 340 000	1 700 000	0,03	Hypothèse d'une surface irriguée constante à 2050 20 % d'économie d'eau possible	Abonnement annuel au logiciel NETIRRIG (CDA26, relié à des tensiomètres ~250€/an/exploitation irrigante Coût d'une formation	Chambre d'Agriculture de la Drôme, Arvalis

							"irrigation" (Arvalis) : 600€ / personnes 3 formations / exploitation irrigantes jusqu'en 2050	
Matériel d'irrigation performant	13 097 400	436 580	2 340 000	1 700 000	0,26	hypothèse d'une surface irriguée constante à 2050 20% d'économie d'eau	Mise en place de goutte-à-goutte enterré pour les surfaces de maraichage et cultures pérennes : 3 200€ / ha Equipement des céréaliers irrigants en pivot-rampe frontale : 120 000 € pour environ 40 ha 100% des surfaces maximum	Efficacité : rapport Irstea, évaluation des économies d'eau potentielles à la parcelle réalisables par la modernisation des systèmes d'irrigation - C. Serra-Wittling et B. Molle Analyse de documents récents de subvention de l'AERMC
Des surfaces de céréales irriguées remplacées par de l'orge non irrigué (50%)	12 030 000	401 300	900 000	799 000	0,5	Calcul uniquement de la perte de valeur ajoutée en remplaçant d25 % de SAU de céréales irriguées	Remplacement d'un % progressif de la surface de céréales irriguées par des céréales non irriguées type « orge » 50 % de diminution maximum	RPG 2020 du territoire d'étude pour la prise en compte des assolements actuels Différentiel de produit brut entre l'assolement actuel et l'assolement modifié
Les ratios de surface d'irrigation sont divisés par 2 pour les cultures fortement consommatrices d'eau à l'étiage	59 974 620	1 999 154		4 200 000	0,48		Division progressive du ratio d'irrigation (-50% maximum) pour les cultures irriguées fortement consommatrices d'eau à l'étiage (céréales, maraichage, arbres fruitiers) et remplacement par la même culture en non irrigué	Travail à partir du RPG 2020 et des ratios d'irrigation par culture issus du RGA 2020 Utilisation des produits bruts des différents types de cultures (données DRAAF régionales) irriguées ou non irriguées

Réutilisation des eaux usées	10 465 000	348 833	760000	760 000	0,46	Mise en place de la réutilisation des eaux usées pour les stations d'épuration D'Allex, Crest et Luc-en-Diois	Chiffrages issus du projet de réutilisation des eaux sur le bassin versant de la Drôme (Ecofilae)
------------------------------	------------	---------	--------	---------	------	---	---

6.2 COUT DES ACTIONS TRAVAILLEES A L'ATELIER « RESILIENCE »

Nom de la SFN	Description	Coût	Unité du coût	Source
Désimperméabilisation	Mise en place de chaussées poreuses, retraits des sols imperméables (béton, asphalte) aux endroits possibles. Verdissement des cours de récréation des écoles, retrait des sols imperméables (béton, asphalte) pour des sols naturels (terre, pierre, copeaux de bois, ...).	125	€/m2	Analyse dossiers AERMC
Réouverture de milieu, petit cours d'eau	Remise à ciel ouvert d'un cours d'eau enterré, suppression d'un (long) busage d'un petit cours d'eau rural, démantèlement d'un tronçon canalisé et couvert en milieu urbain.	10	€/m2	https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6797/fr/etude-restauration-hydromorphologique-des-cours-d-eau
Couverture d'un sol agricole (30 ans)	Maximiser la couverture du sol agricole par l'intermédiaire des couverts végétaux pour favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et d'augmenter sa capacité à retenir l'eau pour la restituer à la culture.	0,24	€/m2	https://les-aides.fr/aide/ZhN_3w/region-bretagne/subvention-agriculture-de-conservation-des-sols.html

Remodelage du lit d'un cours d'eau dans l'EBF¹	Au sein de l'espace de bon fonctionnement : reméandrage, récréation/déplacement de lit, réouverture de bras de divagation.	400	€/ml	https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6797/fr/etude-restauration-hydromorphologique-des-cours-d-eau
Reconstitution de la ripisylve	Plantation de végétaux (essences herbacées, arbustives et arborées) du pied au haut de talus de berge et sur une largeur minimale de quelques mètres.	20	€/ml	https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6797/fr/etude-restauration-hydromorphologique-des-cours-d-eau
Restauration d'annexe fluviale	Sur les grands cours d'eau : recréusement ou remise en connexion avec le lit vif, d'un bras mort ou autre zone humide annexe. Sur les petits cours d'eau (adoux, ruisseaux phréatiques) : réouverture du milieu (coupe, enlèvement de bois mort, voire léger curage), enlèvement d'ouvrages responsables d'une déconnection hydrique (buses, ...)	170	€/ml	https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6797/fr/etude-restauration-hydromorphologique-des-cours-d-eau
Plantation de haies	Plantation d'arbustes ou d'arbres en linéaire, le long de talus ou en délimitation de parcelle, afin de faciliter la reconstitution bocagère et limiter le ruissellement.	9	€/ml	Analyse dossiers AERMC
Densification de la végétation	Augmentation de la végétation par km ² sur un espace donné, éviter l'éclaircissement de zones boisées.			
Agroforesterie intraparcellaire	Plantation d'arbres (forestiers ou fruitiers) au sein même d'une parcelle agricole.	0,132 5	€/m2	https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2021/03/Bareme-Mesure-Haie-instruction-technique-4-mars-2021.pdf
Densification forestière diversifiée	Augmentation de plantations forestières aux essences mélangées par km ² sur un espace donné.			